

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 10 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin, Express.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
1 — 33 — — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 22 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
12 — 38 — — Omnibus-Mixte.
5 — 37 — — soir, Omnibus.
10 — 30 — — Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

M. de Bismark, qui prenait quelque repos à Varzin, quitte cette résidence pour rentrer à Berlin où il doit passer quelques jours. On annonce en même temps le retour du roi Guillaume dans sa capitale. Le télégraphe qui nous apporte cette double nouvelle croit savoir que le chancelier de la Confédération du Nord vient s'entendre avec le roi sur le choix du successeur de M. de Goltz à l'ambassade de Paris.

Il est fort possible que tel soit le véritable motif qui arrache momentanément M. de Bismark aux douceurs de la villégiature; mais cette explication est trop naturelle et trop facile pour satisfaire les novellistes. Aussi on peut s'attendre à de nombreux commentaires sur ce retour assez imprévu du ministre prussien. Plus d'un pessimiste voudra y voir l'indice de quelques complications politiques.

Du reste, il n'est pas hors de propos de faire remarquer que le cabinet de Berlin entretient des rapports assez tendus avec plusieurs de ses voisins grands et petits.

Sans parler de la résistance qu'elle rencontre dans les provinces annexées, la Prusse est en désaccord avec l'Autriche, avec la Suisse et, ajoute-t-on, avec la Russie. Entre la Prusse et l'Autriche le conflit n'est pas de ceux dont on puisse nier la gravité. Avec le conseil fédéral la difficulté a pour origine l'expulsion des jeunes Francfortois naturalisés Suisses. Quant aux griefs du cabinet de Saint-Petersbourg contre celui de Berlin, ils sont nombreux.

Nous citerons les trois principaux : 1° Les entreprises de la Prusse sur les provinces baltiques ; 2° l'extension de sa puissance maritime dans la Baltique et la mer du Nord ; 3° le refus fait à la Russie par le gouvernement prussien de renouveler le cartel d'échange des déserteurs.

Mais M. de Bismark n'est pas homme à s'alarmer de quelques obstacles de plus ou de moins placés en travers de ses vastes conceptions. C'est à peine s'il s'y arrête un instant.

Pendant que M. de Bismark se dispose à rentrer à Berlin, M. de Beust s'appête à aller prendre un peu de repos à Marienbad, en Bohême. Déjà des logements ont été retenus dans cette station thermale pour le chancelier de l'empire d'Autriche. Mais pas plus que le conseiller du roi Guillaume, le conseiller de François-Joseph ne consent, même lorsqu'il soigne sa santé, à renoncer complètement à la politique. Aussi on annonce que M. Beust sera accompagné à Marienbad de son chef de section, M. de Hofmann, et on ajoute qu'il se rencontrera dans cette résidence avec M. de Thile. Ne nous hâtons donc pas trop de croire que l'échange des dépêches aigres-douces entre Vienne et Berlin est complètement clos.

La Gazette de l'Allemagne du Nord donne comme certain qu'il n'est question d'aucune demande de crédit supplémentaire pour le budget de la guerre.

Nous connaissons aujourd'hui l'origine de la nouvelle à laquelle s'appliquait le démenti du télégraphe relatif à Garibaldi. C'est un article du Movimento, de Gènes, qui annonçait, à la date du 25 août, la prochaine arrivée

du solitaire de Caprera. D'après cette feuille radicale, Garibaldi venait sur le continent pour protester contre l'incarcération de quelques agitateurs génois, Canzio, Mosto et autres.

Malgré l'in vraisemblance de ce bruit, la Bourse de Florence s'en était émue. Nous pensions cependant que, à l'heure actuelle, l'impuissance de Garibaldi était un fait surabondamment démontré, et que sa présence à Gènes ou ailleurs ne pouvait avoir aucune signification.

On mande de Madrid, le 26 août :

L'Imparcial confirme la nouvelle que les prélats, dont la réponse n'a pas été satisfaisante, seront déférés au tribunal suprême. Ceux qui n'ont pas répondu seront déférés au conseil d'Etat.

Les lettres de Palma annoncent qu'on a découvert dans cette île une conspiration carliste.

La nouvelle qu'une bande carliste était apparue à Azpeita, province de Castellon, est démentie.

Quarante carlistes ayant appartenu aux bandes dispersées à Calig, se sont présentés aux autorités, implorant leur grâce.

Rien de nouveau dans le reste de la Péninsule.

La parole aujourd'hui est aux conseils généraux. Les discours des présidents de ces assemblées nous arrivent en grand nombre. Presque tous font une excursion sur le domaine de la politique.

Partout, au sein de nos réunions départe-

mentales, les voix les plus autorisées s'élèvent pour proclamer l'avènement définitif de la liberté et saluer l'ère de notre transformation politique.

Parmi ces voix, quelques-unes ont d'autant plus d'importance qu'elles peuvent être considérées comme les interprètes de la pensée du gouvernement, et ce ne sont pas celles qui s'expriment avec le moins de fermeté.

A Poitiers, M. le prince de La Tour d'Auvergne ne se borne pas à constater que le gouvernement est « entré franchement dans une voie entièrement conforme aux aspirations du pays; » il ajoute que « son devoir comme sa volonté est d'y persévérer. » Tout ce que l'on peut demander se trouve dans ces deux phrases : l'accord du gouvernement avec la nation, le fait accompli et les faits à venir, l'affirmation de la doctrine et l'engagement qu'elle sera appliquée avec une entière sincérité dans la pratique.

M. Gressier, ministre des travaux publics, n'est pas moins explicite à Amiens, bien que sous une forme plus rapide : il se félicite d'avoir participé aux actes qui viennent de répondre si heureusement au mouvement des esprits.

A Bordeaux, M. de Forcade, ministre de l'intérieur, jette en passant un coup-d'œil de satisfaction sur « une année marquée par le développement libéral de nos institutions. »

Ainsi parlent les hommes qui personnifient le gouvernement, et, dans leur bouche, ce langage devient une promesse.

Ailleurs, nous rencontrons les représentants du groupe parlementaire le plus intimement identifié à la transformation constitutionnelle,

FEUILLETON.

17

L'ENFANT TROUVÉ,

Par ÉTIENNE ÉNAULT.

PREMIÈRE PARTIE.

LE PATRE DU BOGAGE.

(Suite.)

— Ah ! vous êtes Roch Duhoux ! dit-il d'un ton froid. Vous avez bien fait de vous nommer, je ne vous aurais point reconnu. Après vingt ans c'est tout simple, d'autant que nous n'avons jamais plus ouï parler de vous dans le canton. Quant à la demande de vous recevoir et de vous occuper, je vous répondrai que nous n'avons nul besoin d'un serviteur, notre monde est au complet pour les travaux de l'automne. Cependant, s'il vous convient de vous reposer quelques jours chez moi, je ne m'y oppose point. Mathurin Cazeaux ne refuse à personne l'hospitalité.

L'invitation n'était pas engageante. Néanmoins Duhoux l'accepta.

— Merci, dit-il. C'est tout ce qu'il me faut. Cela me donnera le temps de chercher une place dans quelque métairie ou dans quelque château des environs.

Tout en parlant, il dardait autour de lui des regards furtifs et curieux.

— Ah ! voilà Mme Cazeaux ! reprit-il en allant droit à la fermière. Je vous félicite, maman Cazeaux : toujours fraîche et bien portante. On croirait que vous n'avez pas vieilli. Ce n'est pas comme moi. Allons, tant mieux !

Puis, désignant de la main Muguette et Coquelicot :

— Vos enfants, sans doute ? poursuivit-il. Deux bonnes pousses, tudieu ! deux gentils rejetons ! Ça fait honneur à la greffe, vrai !... Est-ce toute votre famille, mère Cazeaux ?

— A peu près, répondit laconiquement la fermière, à qui la physionomie, les allures et les guenilles de Roch Duhoux déplaçaient au dernier point.

— J'entends : vous avez encore un petit, le dernier, le Benjamin. Parfait. Je le ferai sauter sur mes genoux. J'ai un cœur de papa, moi. J'aime les mioches à la folle.

— Ce mioche-là, répliqua Coquelicot sans beaucoup rougir cette fois, vous lancerait en l'air comme une branche sèche et vous recevrait à bras tendus sans broncher.

— Peste ! alors c'est l'ainé ?

— Oui-da ! et un beau gars, je vous en réponds, quoiqu'il n'ait guère plus de vingt ans.

Duhoux écarquilla ses petits yeux, ce qui permit d'en

entrevoir la fauve lueur.

— Vingt ans ? dit-il en appuyant sur chaque mot. Mais il y a vingt ans, si je me souviens bien, mes braves hôtes n'avaient point de fils.

— Aussi Bénédicte est-il adoptif... comme moi, parbleu ! avec cette différence pourtant que je suis le neveu, tandis que lui, c'est...

— J'entends, c'est un enfant trouvé.

Cette expression résonna mal à l'oreille des habitants de la Benardière. Depuis longtemps on ne s'en servait plus devant eux ; leur cœur en était déshabitué. Ils se sentirent froissés dans la susceptibilité de leur vive tendresse pour Bénédicte. Coquelicot surtout s'irrita, d'autant plus qu'il avait, sans le vouloir, provoqué le mot brutal. Naturellement, à peine l'avait-il entendu qu'une sorte d'aurore boréale s'étendit sur ses joues et sur son front.

— Eh bien ! après ? s'écria-t-il irrité. Qu'est-ce que ça vous fait ? Vous saurez que Bénédicte et moi nous sommes tous deux les enfants de la ferme. Il n'y a pas de différence entre nous dans l'amitié du père et de la mère Cazeaux. Ils nous aiment quasiment comme leur Justine, leur chère Muguette, leur vraie fille pourtant, celle-là ! Ainsi mêlez-vous de ce qui vous regarde et laissez-nous la paix. Je vous trouve un peu trop curieux pour un étranger.

Il s'était rapproché de sa cousine et se pencha vers elle.

— En voilà un vilain homme qui me déplaît ! lui dit-il tout haut.

— Et à moi donc ! répondit la jeune paysanne du même ton. Il me fait peur.

Duhoux n'entendit pas. Il était préoccupé.

— Bon ! se disait-il, je sais ce que je voulais savoir. Ça commence à merveille.

Il se composa une mine qui voulait sourire et qui grimaçait. Puis, s'adressant au fermier :

— Votre neveu a tort de se fâcher, dit-il. Je n'ai eu l'intention d'offenser personne. Si, par hasard, j'ai blessé quelqu'un, je lui en fais mes excuses, quoique je sois bien innocent. Voyons, qu'on me pardonne, et soyons amis.

Cette hypocrite componction toucha le fermier. Il prit et serra la main crochue que lui tendait Duhoux.

— Soit, répondit-il, on ne vous en veut point. Mais tenez-vous pour prévenu : on ne se plaît guère ici à parler irrévérencieusement de Bénédicte. C'est un garçon si accompli ! il est beau comme un gentilhomme, bon comme un saint, instruit comme un docteur. Enfin, ce serait mon propre fils que je ne me sentirais ni plus heureux ni plus fier, tant j'ai d'estime et d'affection pour lui.

dont la présence au fauteuil des conseils généraux est elle-même le signe visible de la nouvelle situation politique. Ceux-là n'ont pas à célébrer une victoire dans laquelle ils sembleraient réclamer leur part, mais ils saisissent l'occasion de définir et de préciser leur programme.

A Limoges, c'est M. Calley Saint-Paul qui donne le mot d'ordre et trace les lignes générales de la décentralisation administrative, de l'autonomie départementale, avec toute la netteté d'un esprit essentiellement pratique.

A Tours, M. le baron Paul de Richemond émet des idées conservatrices qui ne l'empêchent pas de rendre hommage au mouvement libéral et de s'y associer. Il fait plus : il en démontre la logique irrésistible et présente la nouvelle politique du gouvernement impérial comme la conséquence naturelle, le complément normal des transformations que le pays lui-même a subies. Quelques-uns s'attendaient à voir M. de Richemond n'accepter qu'avec réserve l'avènement du régime libéral ; il prend, au contraire, à tâche de l'expliquer, de le motiver, de le justifier.

Cette revue serait incomplète, si nous n'y faisions entrer le remarquable exposé dans lequel M. de Persigny a déroulé, devant le conseil général de la Haute-Loire, la nouvelle théorie de la responsabilité ministérielle, pour arriver à cette conclusion : que l'évolution à laquelle nous assistons aura pour effet de fortifier plus que jamais l'Etat.

Cet unisson où se mêlent des voix si diverses, et dans lequel domine constamment la note libérale, nous dit une fois de plus que la France a enfin trouvé le vrai chemin de son avenir, et que, suivant l'expression de M. le prince de La Tour d'Auvergne, elle n'a plus qu'à y persévérer.

CONCLUSION DU RAPPORT DE M. BEVIENNE SUR LE SÉNATUS-CONSULTE.

En résumé, messieurs les sénateurs, quoique sur plusieurs des questions des opinions diverses aient été manifestées et maintenues par plusieurs des membres de la commission, elle vous propose à l'unanimité de vous unir à l'initiative de l'Empereur. Elle attend avec confiance la loyale exécution de ces nouvelles résolutions, comme celle de toutes les mesures qu'annonce l'exposé des motifs présenté par le gouvernement. Ce sénatus-consulte aura une influence inévitable sur les destinées du pays, c'est un de ces actes qui marquent leur date dans l'histoire d'une nation.

L'initiative des lois, des droits d'amendement, d'interpellation, d'ordre du jour motivé, reconnus à la Chambre élue ; la responsabilité des ministres, la publicité de vos débats, l'intervention de la loi et des sénatus-consultes dans des décisions d'un haut intérêt, tout cela donne et assure des changements considéra-

bles. De telles mesures doivent désarmer les défiances sincères ou simulées qui représentaient la conduite des affaires du pays comme insuffisamment contrôlée.

En présence d'une telle situation, d'une liberté très-réelle de la parole et de la presse, si les violences s'accroissent au lieu de s'apaiser, les bons citoyens comprendront sans doute que, de même qu'il est une heure où ils viennent en aide à la force publique contre les agitations de la rue, de même il en est une où ils doivent se lever et s'unir contre les perturbateurs de l'Etat.

Quoi qu'il arrive, la législation de 1852, en ce quelle avait de restrictif, disparaît ; c'est justice de faire l'inventaire de ce qu'elle a produit pour le pays.

Après seize années de paix publique elle laisse le territoire de la France agrandi, sa fortune mobilière répandue dans toutes les mains, augmentée de 20 milliards. Le commerce général de la France triplé, l'instruction primaire gratuite plus que doublée ; l'instruction professionnelle établie ; près de six mille sociétés de secours mutuels instituées ; les Caisses de vieillesse, d'assurance, les sociétés coopératives créées ; les télégraphes, les chemins de fer, tous les éléments de prospérité, tous les établissements d'assistance publique augmentés dans des proportions considérables ; au milieu de la liberté de conscience la plus absolue, les édifices religieux se multipliant ; nos villes assainies, notre marine transformée, le maintien de la paix et le respect de la France appuyés sur 1,400 mille soldats prêts à se montrer à la frontière, et enfin le pays conduit de la dictature à la liberté constitutionnelle la plus étendue.

La génération de 1852 peut dire à celle de 1869 : « Voilà ce que j'ai fait.

» Vous pouvez faire mieux encore, si vous consolidez l'œuvre que j'ai entreprise. Si ce peuple qu'on veut enivrer de sa souveraineté nouvelle comprend que les tribuns (1) sont des courtisans dont les flatteries intéressées trompent les nations comme d'autres ont trompé les rois ; que les vrais amis ont un langage sévère ; populaire ou autre, le pouvoir doit l'écouter sous peine de faiblir et de s'écrouler. Le vrai caractère d'un peuple grand et libre est de se défendre des promesses chimériques et du rêve des égalités impossibles.

» La confiance en soi-même, le respect de la loi, la patience dans l'espoir et le calme dans le droit sont les véritables qualités du citoyen et font à la fois sa dignité personnelle et la grandeur de son pays. Si, grâce à vos efforts, dans seize années, la France s'est établie dans cette liberté sage et féconde vers laquelle l'élu de la nation la conduit avec tant d'écueils ; si ce

(1) In democratia quot sunt oratores qui populo adulantur. Simul plures sunt et quotidie novi suboriantur.

GOMBRES (De Cive.)

flambeau de la vie politique que nous vous passons, vous le tenez encore comme nous, répandant la lumière et jamais l'incendie, alors les demandeurs de cet âge vous applaudiront et seront heureux de vous dire avec une émotion de joie patriotique : Vous avez mieux fait que nous. »

La commission vous propose d'adopter le sénatus-consulte dans les termes suivants :

PROJET DU SÉNATUS-CONSULTE.

Article premier. L'Empereur et le Corps-Législatif ont l'initiative des lois.

Art. 2. Les ministres ne dépendent que de l'Empereur.

Ils délibèrent en conseil sous sa présidence.

Ils sont responsables.

Ils ne peuvent être mis en accusation que par le Sénat.

Art. 3. Les ministres peuvent être membres du Sénat ou du Corps-Législatif.

Ils ont entrée dans l'une et l'autre assemblée, et doivent être entendus toutes les fois qu'ils le demandent.

Art. 4. Les séances du Sénat sont publiques. La demande de cinq membres suffit pour qu'il se forme en comité secret.

Le Sénat fait son règlement intérieur.

Art. 5. Le Sénat peut, en lui indiquant les modifications dont une loi lui paraît susceptible, décider qu'elle sera renvoyée à une nouvelle délibération du Corps-Législatif.

Il peut dans tous les cas, s'opposer à la promulgation d'une loi.

La loi à la promulgation de laquelle le Sénat s'est opposé ne peut être présentée de nouveau au Corps-Législatif dans la même session.

Art. 6. Le Corps-Législatif fait son règlement intérieur.

A l'ouverture de chaque session, il nomme son président, ses vice-présidents et ses secrétaires.

Il nomme ses questeurs.

Art. 7. Tout membre du Sénat ou du Corps-Législatif a le droit d'adresser une interpellation au gouvernement.

Des ordres du jour motivés peuvent être adoptés.

Le renvoi aux bureaux de l'ordre du jour motivé est de droit, quand il est demandé par le gouvernement.

Les bureaux nomment une commission sur le rapport sommaire de laquelle le Corps-Législatif prononce.

Art. 8. Aucun amendement ne peut être mis en délibération s'il n'a été envoyé à la commission chargée d'examiner le projet de loi, et communiqué au gouvernement.

Lorsque le gouvernement et la commission ne sont pas d'accord, le conseil d'Etat donne son avis et le Corps-Législatif prononce.

Art. 9. Le budget des dépenses est présenté au Corps-Législatif par chapitres et articles.

Le budget de chaque ministère est voté par

chapitre, conformément à la nomenclature annexée au présent sénatus-consulte.

Art. 10. Les modifications apportées à l'avenir à des tarifs de douanes ou de postes par des traités internationaux ne seront obligatoires qu'en vertu d'une loi.

Art. 11. Les rapports réglementaires du Sénat et du Corps-Législatif entre eux, et entre le gouvernement de l'Empereur, sont établis par décret impérial.

Les rapports constitutionnels entre les pouvoirs sont réglés par sénatus-consulte.

Art. 12. Sont abrogées toutes dispositions contraires au présent sénatus-consulte, et notamment les articles 8 et 13, le deuxième paragraphe de l'article 24, les articles 26 et 40, le cinquième paragraphe de l'article 43, l'article 44 de la Constitution, les articles 3 et 5 du sénatus-consulte du 25 décembre 1852, l'article 1^{er} du sénatus-consulte du 31 décembre 1861.

On lit dans le Mémorial diplomatique :

« Mardi, la Bourse de Paris s'est émue inopinément de certains bruits concernant la santé de l'Empereur, que l'on disait assez gravement atteint pour avoir empêché l'Impératrice et le Prince Impérial, arrivés dès la veille à Fontainebleau, de continuer leur route vers Lyon. Ces bruits étaient sans aucun fondement, comme l'ont prouvé les dépêches parvenues de Lyon, au sujet de l'arrivée dans cette ville de l'Impératrice et du Prince Impérial, et comme l'attestent également les informations les plus précises qui nous permettent de dire que l'Empereur continue à vaquer aux affaires de l'Etat et qu'il se trouve dès à présent presque complètement remis de sa récente indisposition. Il ne faut donc voir dans les bruits auxquels nous faisons allusion plus haut que des manœuvres de spéculation, comme il s'en produit assez fréquemment sur tous les grands marchés. »

On lit dans le Journal officiel :

« On a examiné dans quelques journaux la question de savoir si l'amnistie, accordée par le décret du 14 août dernier, était applicable aux individus condamnés pour complot ayant pour but un attentat contre la vie de l'Empereur. La même question s'est présentée en 1859, et elle a été résolue négativement. On avait réclamé à cette époque la mise en liberté de plusieurs condamnés.

« Quelques-uns d'entre eux furent l'objet de grâces accordées individuellement ; mais l'amnistie ne leur a point été appliquée par la raison qu'on n'a jamais assimilé à des faits exclusivement politiques ceux qui avaient pour but l'assassinat soit de l'Empereur, soit de tout autre personnage politique. »

Pour les articles non signés : P. GONNET.

— Il suffit, père Cazeaux. On aura pour ce jeune homme tous les égards dus à ses mérites. Qui sait même?... peut-être trouverai-je le moyen de lui rendre service. Oh ! j'ai de l'imagination, et il me pousse parfois des idées qui valent de l'or.

— On ne le croirait guère à voir ses loques, grommela Coquelicot, qui se retranchait dans son hostilité.

— A faire un choix, reparti dédaigneusement Muguette, je préférerais ses idées à son hideux costume. Chacun son goût.

Et les deux mutins se mirent à ricaner en braquant leurs yeux goguenards sur les haillons du sacrifiant. Celui-ci ne se déconcerta pas.

— Il ne faut point se fier aux apparences, déclama-t-il sentencieusement. L'habit ne fait pas le moine, et les plus spirituels ne sont pas toujours les mieux vêtus. Enfin, je m'entends. Qui vivra verra. Pour le quart-d'heure j'ai soif, reprit-il, et de grand cœur je boirais bien un coup.

— Suivez-moi, dit la mère Cazeaux, qui se montra moins malveillante que sa fille et son neveu.

— Je trinquerai avec vous, ajouta le fermier, satisfait de l'esprit conciliant et des bonnes intentions du nouveau venu.

Muguette et Coquelicot restèrent seuls dans la cour.

Coquelicot alla s'asseoir sur le banc de pierre où Muguette était en train de filer.

— Dieu ! que c'est désagréable, dit-il, tous ces vagabonds qui viennent se faire héberger ici ! Ça vous dérange sans cérémonie et juste aux meilleurs moments.

— Ma foi ! reprit Justine, je commence à trouver que mon père et ma mère sont trop avenants pour ce méchant monde-là. Il faut de la charité, d'accord, mais non envers ces gens qui ont bien plutôt l'air de coquins que de malheureux.

— Voilà qui me semble juste, mignonne. Que veux-tu ! la coutume est prise à la ferme depuis tant d'années... Après tout, mieux vaut peut-être faire accueil à dix vauriens que risquer de repousser un pauvre brave homme bien méritant.

— Une pensée chrétienne, cousin. Tu as meilleur cœur que moi.

— Pour ça, non, cousine, car j'ai surpris cette pensée-là dans tes yeux. Ils sont si doux, tes yeux bleus, et ils font tant de plaisir à voir !

— Allons, ne dis pas de bêtises, Coquelicot. Si je t'écoutais, je deviendrais ambitieuse et je prendrais de la vanité. Heureusement je ne t'écoute pas.

— Bah ! tu m'entends tout de même, pas vrai ?

— Je ne peux pourtant pas me boucher les oreilles, enjôleur !

Et Muguette se mit à rire joyeusement. Elle montra ainsi deux petites rangées de dents fines et blanches comme les fleurettes du muguet, particularité à laquelle elle devait sans doute son gracieux surnom.

Coquelicot, lui, ne déploya pas la même gaieté. Tout au contraire, il devint soucieux. Sur ses bonnes joues rubicondes s'étendit une longue pâleur.

— Eh bien ! qu'as-tu donc ? lui demanda Justine étonnée, même inquiète.

— Moi ?... rien... presque rien...

— Mais encore ? Parle. Je veux savoir.

— J'ai... j'ai quasiment du chagrin, que je cache tant que je peux.

— Ah ! pauvre cousin ! conte-moi ça. Voyons.

— Pour sûr, Muguette, la mère Cazeaux n'est pas contente quand je te fais des gentillesses, des amabilités.

— Tu crois ?

— C'est clair comme le plein midi.

— Et à cause donc ?

— Ma tante est une crème de femme, en vérité. Pas moins, elle a des projets sur toi... et sur Bénédicte.

Il se fit un silence entre les deux enfants. Muguette laissa chômer la quenouille, et, toute songeuse, posa ses mains sur ses genoux. Coquelicot, qui essayait de refouler une larme, se montrait navré.

— Ce qui me peine le plus, reprit-il soudain, c'est

que je trouve les projets de la mère Cazeaux pleins de sens et de raison. Elle pense comme doit penser une mère qui est prévoyante et une fermière qui s'y connaît.

— J'en conviens, murmura Justine.

— Qu'est-ce que je suis, moi, en comparaison de Bénédicte ? Un rien du tout. Si le père Cazeaux retombe malade, et il n'est guère solide, le cher maître, qui serait en état de le remplacer ? Bénédicte, parbleu ! Il l'a déjà bien prouvé. C'est donc tout naturel qu'on ait l'idée d'en faire ton mari.

— Je conçois ça, quoique ça m'attriste un peu.

— Tu soupies, Muguette... tu me regretterais donc s'il te fallait en épouser un autre, dis ?

— Dame ! je t'aime bien, Coquelicot.

— Et moi donc !... Je te mangerais, tant je t'aime... C'est égal, reprit avec tristesse le jeune gars, tu m'obligeras bien vite en ayant un pareil époux. Tu serais bientôt si jalousee et si fière d'être sa femme ! Ah ! ça se comprend, n'est-ce pas ?

— Oui, répondit naïvement la jeune paysanne.

— Parions que tu l'aimes plus que tu ne le crois ?

— Je crois l'aimer comme un frère, voilà tout, comme un frère aîné, bien grave, bien imposant, et qu'on respecte. Je ne suis point à l'aise avec lui, tandis qu'avec toi c'est différent, et je préfère ça.

Nouvelles Diverses.

Mercrèdi matin, le gènèral Le Bœuf a prètè serment entre les mains de l'Empereur, au palais de Saint-Cloud, en prèsençe de M. Duvergier, garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes.

Le lendèmain, le nouveau ministre de la guerre a reçù, à midi, les chefs de service et les employés du ministère, et, à une heure, les officiers de l'armée de Paris et de la garde nationale mobile.

— Voici l'itinéraire complet du voyage en Corse de l'Impératrice et du Prince Impèrial, qui, partis de Fontainebleau mardi, ont séjourné à Lyon jusqu'au matin du 26.

Départ de Lyon le 26, à huit heures du matin; arrivée à Toulon, même jour, à quatre heures vingt-cinq du soir; départ de Toulon dans la soirée du 27; arrivée à Bastia le 28 au matin; départ, le 28, dans l'après-midi; arrivée à Ajaccio le 29 dans la nuit; départ, le 30, dans la soirée; rentrée à Toulon le 31 au matin; séjour à Toulon.

L'Impératrice et le Prince Impèrial quitteront Toulon le 1^{er} septembre, à sept heures du matin, et iront directement à Chambéry, où ils séjourneront jusqu'au 2, à une heure du soir.

Le retour définitif à Saint-Cloud aura lieu le 2 dans le courant de la nuit.

— Il se confirme que M. Ledru-Rollin, profitant, cette fois, de l'annistie, se prépare à rentrer à Paris et à poser sa candidature dans une des quatre circonscriptions vacantes. Il y a bien à parier qu'il sera élu.

— Le drame de l'Hippodrome vient d'avoir un fatal dénouement. Le dompteur Lucas a succombé avant-hier vers deux heures après-midi.

— Les journaux qui ont annoncé la mort du dompteur Lucas ont oublié de rappeler qu'il avait été l'aide du dompteur Batty et qu'il lui sauva la vie le jour où Batty fut assailli par la même lionne qui a occasionné la mort de Lucas.

ENCORE LE FEU GRISOU.

Le bassin de la Loire est depuis quelque temps bien rudement éprouvé. Il y a trois mois à peine, le 21 mai dernier, une épouvantable catastrophe venait jeter la consternation dans le pays: le feu grisou avait éclaté dans le puits Monterrad, n° 2, et quinze ouvriers étaient tués.

Or, hier, une dépêche nous annonçait qu'une catastrophe tout aussi épouvantable venait encore de frapper les mineurs de ce même puits, qui dépend de l'exploitation de Malafolie.

Depuis quelques heures déjà les ouvriers étaient au travail, et aucun signe particulier ne révélait un danger prochain. Tout-à-coup une explosion terrible retentit.

— Mais lui, il est peut-être amoureux, et songe à l'épouser?

— S'il en est ainsi, je n'en sais rien du tout. Il ne m'en a pas soufflé mot, et n'a guère l'apparence d'y songer. Il est toujours amical en me parlant, mais il a plus souvent les yeux dans les livres que sur moi, ce qui ne séduit pas trop.

— Après ça, dit Coquelicot pensif, il s'est sans doute aperçu que j'ai beaucoup d'amitié pour toi, et toi aussi pour moi, et il cache son penchant dans la crainte de nous tourmenter. Le brave garçon! Ah! si je savais ça!...

— Qu'est-ce que tu ferais?

— Tu me le demandes?

— Oui, car je ne devine pas.

— Eh bien! je dirais à Bénédicte: Bénédicte, tu as de l'esprit, de la science, du talent comme pas un. Mais je te défie d'avoir plus de cœur que moi. Va, aime Muguette! Moi, je renonce, je me sacrifie! et je suis heureux de me sacrifier pour toi!

Le pauvre Coquelicot s'était levé. Il avait pris un air héroïque, et s'efforçait de contenir deux grosses larmes suspendues à la pointe de ses sourcils un peu roux.

— Tu ferais cela, cousin? demanda Muguette avec une vive émotion.

— Aussi vrai que je le dis.

C'était le grisou qui s'enflammait dans les chantiers de la seconde couche.

Vingt-et-un ouvriers sont terrassés; les uns brûlés, les autres asphyxiés; douze sont tués sur place, neuf autres ont reçu des blessures excessivement graves; ces derniers ont été retirés des galeries et transportés à l'hospice de Firminy. Cependant à l'heure où l'on nous adressait cette fatale nouvelle, on craignait que le nombre des victimes dépassât le chiffre que nous donnons, car plusieurs mineurs manquaient encore à l'appel au moment où les premiers avis sont venus à notre correspondant.

Dès que les dégagements du gaz ont permis de commencer les travaux du sauvetage, on y a procédé avec la plus grande activité. Mille précautions étaient à prendre et ont été prises, et c'est ainsi qu'on a pu retirer des galeries les vingt-et-une victimes connues.

Morts et blessés, nous l'avons dit, ont été transportés à l'hospice de Firminy; les morts sont rangés sur des lits de paille recouverts de draps blancs, dans une des salles du rez-de-chaussée.

L'aspect des cadavres est affreux.

Quelques-uns sont comme calcinés et racornis par les flammes. Les membres de la plupart sont crispés, tordus et dans des positions qui attestent une résistance courte, mais désespérée: l'un a les bras raidis, tendus en avant, comme s'il repoussait un ennemi invisible; un autre tient les bras croisés sur le front, et semble pris d'épouvante à la vue de quelque horrible spectacle.

Presque tous ont le visage, les mains et la poitrine noirs et comme carbonisés par plaques. En quelques parties, l'épiderme a disparu sous l'action du feu et laisse voir de larges plaies d'un rouge vif.

Nous renonçons à décrire les scènes de désolation qui se passent dans cette salle funèbre où des mères, des épouses, des enfants viennent reconnaître un fils, un mari, un frère. C'est un spectacle vraiment déchirant.

A la première nouvelle, M. Castaing, préfet de la Loire, est parti pour se rendre compte de cette catastrophe et porter des consolations aux familles des victimes. (Moniteur).

Chronique Locale et de l'Ouest.

M. Lecoy a bien voulu accepter la présidence de la société chorale qui se forme en ce moment à Saumur sous la direction de M. Albert.

Nous croyons savoir que plusieurs autres membres de la municipalité accepteront d'entrer dans la commission de la société. C'est un bon augure pour cette institution, qu'on est heureux de voir naître et qui vaut à ses fondateurs des félicitations bien méritées et de nombreux encouragements.

Mardi dernier, 24, vers les quatre heures

— Alors tu es encore meilleur que je ne croyais, et je t'en aime bien davantage... Mais, bah! toutes ces choses ne sont que dans ta tête, reprit-elle en riant. Bénédicte n'a pas la moindre envie de me faire la cour et de me prendre pour femme. Une fille qui n'est pas une bête se connaît à ça, vois-tu. Ainsi, console-toi et ne te dépêche pas tant de te sacrifier.

— C'est égal, je suis prêt! répliqua-t-il résolument. Il s'essuya les yeux, mais ce fut moins pour obéir au conseil de Muguette que pour y voir plus clair. En regardant au hasard devant lui, il venait de remarquer, à travers l'ouverture de la porte charretière, un groupe bizarre qui cheminait dans la direction de la ferme. Il reconnut tout de suite Bénédicte poussant son troupeau. Mais il ne put deviner qui l'accompagnait.

— Voilà le père, dit-il.

— Eh! oui, fit Muguette... Comme il rentre de bonne heure! Il veut sans doute aller ce soir à la fête d'Aprémont.

— Avec qui est-il donc? demanda Coquelicot.

— Est-ce qu'il n'est pas seul?... Mais non. Ah! bon! je distingue, il est avec le solitaire de la Gorge-aux-Loups, avec le sorcier.

— C'est juste, j'aurais dû m'en douter. Ils sont si souvent ensemble! Quel digne homme de sorcier que ce père Mathieu. Il n'y a que les hypocrites et les peureux

qui en disent du mal. Mais à qui donc donne-t-il le bras?

du soir, un violent incendie a éclaté dans la vaste plaine d'ajoncs et bruyères, dépendant des communes de Saix et de Fontevrault. Sitôt le feu signalé, le clairon a sonné à la colonie de Saint-Hilaire, et 150 jeunes gens, sous la conduite de leurs surveillants, ont franchi au pas de course les deux kilomètres qui séparaient la colonie du théâtre de l'incendie. Là, armés de branches de chêne, avec leur entrain habituel, ils abattaient d'abord les flammes s'élevant à 1 mètre et 1 mètre 50 de haut, puis se précipitant sur elles achevaient de les étouffer sous leurs pieds.

Après une lutte de trois quarts d'heure, ils étaient complètement maîtres de l'incendie. Quatre hectares environ avaient brûlé. Sans le secours des colons, il est impossible de prévoir où se serait arrêté le dommage, car la superficie de la plaine d'ajoncs et bruyères, de plusieurs centaines d'hectares, n'est limitée que par des taillis de chêne, non moins inflammables par une température torride.

Le feu est attribué à l'imprudence d'un cultivateur de la commune de Fontevrault.

Un affreux malheur est arrivé le 18 août à Chanteloup, arrondissement de Cholet. Voici dans quelles circonstances:

Dans l'après-midi, le sieur Martin, fermier au Bouillon, conduisait sur son aire un rouleau de pierre à battre le blé, ne pesant pas moins de 3,000 kilog. A un certain moment, le fermier entendit un craquement qui lui fit retourner la tête. Il dit à ses domestiques: « Je crois que je viens d'écraser les sabots du petit. » Il arrêta immédiatement l'attelage et revint sur ses pas pour s'assurer de la cause du bruit qu'il avait entendu. Quelle ne fut pas sa douleur, lorsqu'après avoir enlevé quelques poignées de paille, il aperçut son petit garçon lui-même, âgé de quatre ans, qui venait d'avoir la tête complètement écrasée par le rouleau.

En s'amusant, avant la reprise du travail avec quelques-uns de ses camarades, l'enfant, paraît-il, avait eu l'idée de se faire sous la paille de l'aire une cachette dans laquelle il s'était endormi. Il était complètement couvert et personne ne pouvait soupçonner sa présence en cet endroit, et prévenir ainsi le cruel accident dont le malheureux enfant a été la victime.

On assure que M. Alfred Leroux vient de régler avec les compagnies de chemins de fer la question du prix des places pour les gardes nationaux mobiles appelés aux exercices.

Le prix du voyage (aller et retour), de la gare la plus voisine de la résidence au point de réunion d'exercice, serait fixé à 40 centimes dans toute l'étendue de l'Empire et quelle que soit la distance à parcourir.

Il est entendu qu'en dehors des réunions d'exercice, les gardes nationaux mobiles, même en uniforme, n'ont aucun droit au

benefice du tarif militaire sur les chemins de fer.

La chasse sera ouverte dans la Loire-Inférieure le 12 septembre.

A partir du 1^{er} octobre, le prix d'une dépêche télégraphique simple de vingt mots, échangée entre deux bureaux d'un même département, sera réduit à 50 centimes, et la taxe d'un franc sera applicable à toute dépêche simple échangée entre deux points quelconques de la France.

AVIS ADMINISTRATIF.

Nous, Maire de la ville de Saumur, Vu les lois des 16-24 août 1790 et 18 juillet 1837;

Vu l'article 142 du décret du 13 octobre 1863, portant règlement sur le service dans les places de guerre et les villes de garnison;

Vu les articles 471, paragraphe 15, et 474 du Code pénal;

Arrêtons:

Art. 1^{er}. Il est interdit, soit aux piétons, soit aux voitures, de couper une troupe marchant en armes dans l'intérieur de la place, c'est-à-dire dans toutes les rues, quais, places et voies publiques.

Art. 2. M. l'officier, faisant à Saumur fonctions de commandant de place et M. le commissaire de police, chacun en ce qui le concerne, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 2 août 1869. Le Conseiller municipal délégué sous le Maire, Signé LECOY.

Vu par nous, Préfet de Maine-et-Loire. Angers, le 24 août 1869.

Pour le Préfet, le Conseiller de préfecture délégué, Signé G. BERNARD.

Pour copie conforme, Le Conseiller municipal délégué sous le Maire, LECOY.

GRANDES FÊTES DE SAINT-FLORENT.

Le dimanche 5 septembre.

A une heure de l'après-midi, salve d'artillerie annonçant l'ouverture de la fête.

A 2 heures, mâl de cocagne.

A 3 heures, courses en sacs.

Les amateurs qui désireront concourir au mâl de cocagne et aux courses en sacs devront se faire inscrire à la Mairie de Saint-Florent, avant samedi soir 4 septembre.

A 5 heures, ascension d'un ballon.

A 8 heures, brillantes illuminations, lanternes vénitienes de toutes couleurs.

A 9 heures, grand feu d'artifice et flammes de Bengale.

A 10 heures, feux de Bengale de toutes cou-

sous les premières étreintes de la tempête; les hirondelles rasaient le sol, et les fauvettes, tapies au plus épais du feuillage, avaient cessé leurs trilles mélodieux. On sentait dans l'air comme une odeur d'électricité qui énevait.

— Il n'est que temps pour vous mettre à l'abri, dit le fermier en saluant l'étrangère et le père Mathieu. Soyez les bienvenus.

Il reconnut alors la jeune fille qu'il avait aperçue la veille sur l'estrade seigneuriale au bord de la Sèvre-Nantaise.

— Mademoiselle Blanche de Flavigny, je crois? dit-il en saluant de nouveau. Nous sommes heureux et fiers, ma femme et moi, de l'honneur que vous faites à notre pauvre ferme en voulant bien y entrer.

A son tour la mère Cazeaux balbutia un compliment. Mais Blanche l'interrompit. Après une belle révérence, elle abandonna le bras de son vieux cavalier et prit celui de la fermière en souriant.

— Voici de larges gouttes de pluie qui tombent, dit-elle avec une gaieté charmante. Vite, réfugions-nous sous votre toit. J'ai hâte de l'honorer, de peur d'être trempée par l'orage.

Elle se mit à courir en entraînant la bonne femme, qui parvint à la suivre, non sans perdre un peu la respiration. (La suite au prochain numéro.)

leurs et salve d'artillerie annonçant la clôture de la fête.

L'assemblée aura lieu sur la nouvelle route de Saint-Florent, où les marchands étalagistes pourront se ranger sur le trottoir du côté de la rivière.

En cas de mauvais temps, l'assemblée sera remise au dimanche suivant.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Paris, 25 août. — Des nouvelles alarmantes, mises en circulation dans la matinée, relativement à la santé de l'Empereur, ont amené à la Bourse d'aujourd'hui une baisse qui a pris le caractère d'une véritable panique.

Rien ne justifie ce mouvement d'alarme.

Loin que l'indisposition de l'Empereur ait pris un nouveau caractère de gravité, une amélioration sensible et progressive s'est produite depuis trois jours.

Hier le public a pu voir Sa Majesté se promenant à pied dans le parc de Saint-Cloud.

Aujourd'hui, l'Empereur a travaillé avec M. Pietri, préfet de police, et l'on peut dire que sa santé est en voie de rétablissement complet.

On lit dans le Journal officiel :

« L'Impératrice et le Prince impérial sont arrivés à Toulon. Réception enthousiaste.

Après une visite à l'église et les réceptions, l'Impératrice s'est embarquée sur l'Aigle. »

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

M. SICARD, dentiste, rue des Lices, 32, Angers.

Département de Maine-et-Loire.

VILLE DE SAUMUR.

BUREAU DE BIENFAISANCE.

ADJUDICATION

Des fournitures en viande à livrer au Bureau de Bienfaisance de Saumur, pendant l'année 1870.

Le LUNDI 30 août 1869, à une heure de l'après-midi, en l'Hôtel-de-Ville de Saumur, il sera procédé à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, des fournitures en viande à livrer au Bureau de Bienfaisance pendant l'année 1870.

Le cahier des charges réglant le mode et les diverses conditions de l'adjudication, est déposé au Secrétariat de la Mairie, où il sera communiqué aux personnes qui voudront en

prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 11 heures à 3 heures.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 3 août 1869.

Le Conseiller municipal délégué, faisant fonctions de Maire,

LECOY.

MODÈLE DE SOUMISSION.

Je soussigné (Noms, prénoms, profession), demeurant à _____ faisant élection de domicile à Saumur, au Bureau de Bienfaisance, m'engage de fournir à cet établissement, pour les besoins du service, pendant l'année 1870, aux époques qui me seront indiquées, toute la viande de première qualité dont l'administration me fera la demande, au prix de (indiquer le prix en toutes lettres), le kilogramme de bœuf, avec cette explication que le prix du kilogramme de veau et mouton par moi fourni, me sera payé au même prix, augmenté de vingt pour cent.

Saumur, le 30 août 1869.

(Signature).

NOTA. — Cette soumission doit être écrite sur papier timbré de 0 fr. 50 centimes et mise sous enveloppe cachetée. (358)

Sommaire des numéros de cette semaine de L'UNIVERS ILLUSTRÉ. — Texte : Le Monde et le Théâtre, par Jérôme; Bulletin de la semaine, par Th. de Langeac; les Fêtes du 15 août; le maréchal Niel; les Petits Bourgeois, scènes de la vie parisienne par H. de Balzac; Causerie scientifique, par Sam (Henry Berthoud),

Chronique du sport, par Léon Gatayes; Exposition triennale de Bruxelles, par Jean Arouet; Exposition internationale d'horticulture à Hambourg; les Bateaux de pêche dans la baie de New-York; le Synode israélite du Leipzig; les Bains de Spa, par le docteur Bernardet; les Exécutions à Cuba; Courrier des modes, par M^{me} Alice de Savigny; le Daim musqué, par L. de Morancez. — Gravures: la Recluse des Carmélites de Cracovie; l'Exposition internationale d'horticulture à Hambourg; le Portrait du maréchal Niel, ministre de la guerre; Fête du 15 août: les divertissements au Champ-de-Mars; Entrée du public au spectacle gratuit de l'Opéra; le Président et les vice-présidents du synode israélite de Leipzig; un Bateau de pêche dans la baie de New-York; le Cortège de l'émir de Caboul; le Nouvel établissement de bains à Spa; une Exécution à la Havane; le Daim musqué. — Echees. — Rébus. — Nous recommandons à nos lecteurs de voir dans le même numéro l'annonce des QUATRE PRIMES GRATUITES EXCEPTIONNELLES que ce journal offre à ses abonnés. L'Univers illustré est le vrai journal de la famille, et son immense succès est justifié autant par sa partie littéraire que par sa partie artistique.

P. GODET, propriétaire-gérant.

L'Écho Saumurois est désigné pour l'insertion des Annonces judiciaires et des Actes de société.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
IMMEUBLES
A Saumur.

- 1^o Belle maison, grand jardin, remise, écurie, rue de Bordeaux.
 - 2^o Maison et jardin, rue de Bordeaux.
 - 3^o Grande maison, propre au commerce, remise, écurie, rue d'Orléans.
 - 4^o Maison, très-vaste, rue de la Tonnelle.
 - 5^o Maison, même rue de la Tonnelle.
 - 6^o Maison, rue du Portail-Louis.
 - 7^o Maison, rue du Portail-Louis et rue de la Petite-Douve.
 - 8^o Maison, rue de l'Ancienne-Messagerie.
 - 9^o Maison, remise, écurie, rue du Petit-Mail.
 - 10^o Maison, remise, écurie, cour, jardin, à Nantilly, près le Jardin des Plantes.
 - 11^o Maison et jardin, au Champ-de-Foire.
 - 12^o Maison et cave dans le roc, rue de Fenet.
 - 13^o Maison, sur les Ponts, rue du Roi René.
 - 14^o Maison, sur les Ponts, rue des Capucins.
 - 15^o Maison, rue de la Croix-Verte.
 - 16^o Caves en roc, à Nantilly, rue de l'Hôtel-Dieu.
- S'adresser à M^e CLOUARD, notaire. (325)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE
DE GRÉ A GRÉ,
UNE PROPRIÉTÉ
D'AGRÈMENT ET DE PRODUIT
En un seul tenant.

Située au Petit-Puy, commune de Saumur, à 50 mètres de la route impériale, appartenant à M. Sergé, propriétaire à Saumur, d'une contenance de 2 hectares 58 ares 50 centiares, consistant en maison de maître, bâtiments d'exploitation, caves en roc, écurie, deux pressoirs et servitudes; jardin et clos de vignes blanche et rouge, entourés de murs et plantés d'arbres fruitiers en plein rapport.

S'adresser à M. SERGÉ et à M^e CLOUARD. (349)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE
OU A LOUER
UNE MAISON,
Située à Saumur, rue d'Orléans, n^o 70.

Cette maison est occupée par MM. Hublot. Il en dépend de vastes écuries, des remises et un magnifique jardin ayant 60 mètres de façade sur la rue de la Maremaillet. La superficie est d'au moins 20 ares. Les terrains seraient facilement divisés par lots. S'adresser à MM. HUBLOT ou à M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE
UNE
JOLIE PROPRIÉTÉ
Au Pont-Fouchard,

Comprenant maison de maître, avec ameublement de salon et glaces; servitudes, cour, jardin et enclos de 53 ares, et 74 ares de vignes en plein rapport, à la Malgagne. S'adresser à M. CHAUVIN, pompier, rue d'Orléans, ou à M^e LEROUX, notaire. (161)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE
UNE MAISON, sise à Saumur, rue du Petit-Pré, appartenant à M^{me} V. Bodineau, occupée par M^{me} Rayneau et autres. S'adresser audit notaire. (315)

A VENDRE
A L'AMIABLE,
UNE MAISON

Située rue du Petit-Maure, entre les Bains et la Caisse d'épargne, avec sortie sur la rue du Marché-Noir, joignant MM. Rivaud et Normandine. Cette maison, divisée en deux habitations distinctes, contient plusieurs pièces au rez-de-chaussée et au premier étage; beaux greniers au dessus, deux caves, cour, pompe, etc. S'adresser, pour traiter, à M^e LE BLAYE, notaire.

A CÉDER
DE SUITE.

pour cause de santé,

Une étude de notaire de 2^e classe, à deux heures de Nantes, d'un produit moyen de 20,000 fr. par an. S'adresser à M. AUBRY, 14, rue Royale, Nantes. (352)

FABRIQUE DE POTERIE

A VENDRE, A LOUER
OU A ARRETER.

Toutes facilités pour les paiements. S'adresser à M. AUTRANT, au Pont-Fouchard, Saumur. (331)

A CÉDER
Présentement,

UN HOTEL très-bien achalandé, dans un des principaux quartiers de Saumur. S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

MAISON, rue du Petit-Maure, avec ou sans écurie et remise. S'adresser à M. Rivaud. (68)

MAISON

A LOUER
PRÉSENTEMENT,

AVEC JARDIN, ÉCURIE, REMISE, Rue du Palais-de-Justice. S'adresser à M. NANCEUX (104)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE PORTION DE MAISON avec écurie, rue Haute-Saint-Pierre, joignant la maison de Fos. S'adresser à M. GIRARD père.

Une maison de commerce demande un homme d'une trentaine d'années et un apprenti. S'adresser au bureau du journal.

Un homme de 40 ans, muni de bons certificats, demande un emploi dans une maison de commerce ou une maison bourgeoise. S'adresser au bureau du journal.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur. Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

NOUVELLES

MACHINES A COUDRE

Brevetées s. g. d. g., de 50 à 400 francs.

JACOB

FABRICANT,

314, rue Saint-Martin, à Paris.

Toutes machines sont garanties sur factures. — Fournitures et accessoires facultatifs. — Atelier spécial de réparations pour tous systèmes de machines.

BARBEY, dépositaire, rue Saint-Jean, 36, à Saumur.

Machine garantie silencieuse, pour familles. — Piqûres sans envers et indécousables, avec tous les guides et accessoires.

175 francs, 10 0/0 d'escompte au comptant.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS	BOURSE DU 26 AOUT.			BOURSE DU 27 AOUT.			
	au comptant.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.		73 35	» 25	» »	71 80	» »	1 55
4 1/2 pour cent 1852.		105	» »	» »	104 80	» »	» 20
Obligations du Trésor.		495	» 2 50	» »	490	» »	5 00
Banque de France.		2900	» 5	» »	2880	» »	20 00
Crédit Foncier (estamp.).		1780	» 5	» »	1710	» »	70 00
Crédit Foncier colonial.		» »	» »	» »	» »	» »	» »
Crédit Agricole.		640	» »	» »	640	» »	» »
Crédit industriel.		665	» 5	» »	662 50	» »	2 50
Crédit Mobilier (estamp.).		230	» »	2 50	225	» »	5 00
Comptoir d'esc. de Paris.		695	» »	2 50	690	» »	5 00
Orléans (estampillé).		968 75	6 25	» »	957 50	» »	11 25
Orléans, nouveau.		» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes).		1112 50	2 50	» »	1090	» »	22 50
Est.		598 75	» »	1 25	597 50	» »	1 25
Paris-Lyon-Méditerranée.		992 50	2 50	» »	980	» »	12 50
Lyon nouveau.		» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi.		618 75	» »	1 25	613 75	» »	5 00
Ouest.		605	» »	7 50	607 50	2 50	» »
C ^e Parisienne du Gaz.		1650	» »	5 00	1635	» »	15 00
Canal de Suez.		527 50	5	» »	510	» »	17 50
Transatlantiques.		281	1	» »	277 50	» »	3 50
Emprunt italien 5 0/0.		56 30	» 05	» »	54 75	» »	1 55
Autrichiens.		838 75	2 50	» »	810	» »	28 75
Sud-Autrich.-Lombards.		561 25	3 75	» »	545	» »	16 25
Victor-Emmanuel.		54	» »	» »	50	» »	4 00
Romains.		53	» »	2	52 50	» »	50
Crédit Mobilier Espagnol.		290	» »	5	287 50	» »	2 50
Saragosse.		» »	» »	» »	68 50	» »	» »
Séville-Xérès-Séville.		» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord-Espagne.		» »	» »	» »	» »	» »	» »
Compagnie immobilière.		92 50	» »	» »	90	» »	2 50

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	342 50	» »	» »	338	» »	» »
Orléans.	334	» »	» »	329	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	332	» »	» »	328 75	» »	» »
Ouest.	331 50	» »	» »	329	» »	» »
Midi.	330	» »	» »	329 50	» »	» »
Est.	335	» »	» »	332	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.